

## Questions diverses

---

### **1 - Modification du projet « Le continuum fluvio-estuarien du bassin de la Loire. Préparation du manuscrit d'un ouvrage pour publication dans les éditions HERMES Sciences Publishing LTD »**

Le comité syndical de l'Etablissement a décidé le 15 octobre 2014 (délibération n°14-116-CS) d'octroyer une subvention à l'Université de Tours pour la réalisation du projet : « Le continuum fluvio-estuarien du bassin de la Loire. Préparation du manuscrit d'un ouvrage pour publication dans les éditions HERMES Sciences Publishing LTD ».

Le 13 février 2015, l'Université de Tours a appris que pour des raisons budgétaires, les Editions Hermès STE ne souhaitaient plus donner suite aux monographies prévues dans le cadre de la Collection Mer et Océans sur les bassins fluviaux, dont l'ouvrage sur le continuum fleuve-estuaire du bassin de la Loire.

Suite à ce refus, après discussion avec les contributeurs et compte tenu de l'intérêt du projet, l'Université a contacté un nouvel éditeur, les éditions Quae, qui ont donné un accord de principe pour cet ouvrage à paraître dans la collection Synthèses.

*Quae est un acteur majeur de l'édition scientifique et technique en France, et est aussi devenu acteur de l'édition numérique en proposant ses ouvrages en pdf et en epub. Fort de l'expérience de ses quatre instituts fondateurs (le Cirad, l'Ifremer, l'Inra et l'Irstea), Quae vise à favoriser les échanges entre scientifiques, la transmission des savoirs et savoir-faire, l'aide à la décision et au débat public.*

Le format de l'ouvrage restera conforme à ce qui avait été envisagé initialement (256 pages) et sera imprimé à 400 exemplaires. Une version numérique sera également réalisée (pdf) et un epub en open access sera diffusé permettant ainsi de mieux toucher les étudiants, aux moyens souvent modestes.

Le nom du projet est donc modifié comme suit : « Le continuum fluvio-estuarien du bassin de la Loire. Préparation du manuscrit d'un ouvrage pour publication dans les éditions QUAE ».

Ce changement n'entraîne pas de modification du montant de la subvention de l'Etablissement ni du coût total du projet.

Dans le prolongement de la reprogrammation de ce projet au titre du Programme opérationnel plurirégional FEDER Loire 2007-2013, lors du comité de programmation du 11 mai 2015, il est proposé au comité syndical de prendre acte du changement d'éditeur de l'ouvrage, dont l'Université de Tours porte la préparation du manuscrit, et de la modification de l'intitulé de l'opération en découlant.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## **2 - Convention entre l'Etablissement public Loire et la Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour l'exploitation du droit de pêche lié au domaine public fluvial de la retenue de Naussac**

L'attention du Comité Syndical est attirée sur la convention entre l'Etablissement et la Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour l'exploitation du droit de pêche lié au domaine public fluvial de la retenue de Naussac.

Cette convention prévoit la transmission des droits de pêche liés aux propriétés de l'Etablissement sur le plan d'eau de Naussac et précise les modalités de gestion envisagées, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et pour 5 ans.

Par délibération n°14-04-B du 4 février 2015 le Bureau de l'Etablissement avait en effet autorisé le lancement d'une procédure d'adjudication pour le transfert du droit de pêche et des obligations qui en découlent sur le site de Naussac.

Cette convention fait suite à la mise en œuvre de cette procédure d'adjudication, s'inscrivant à la fois dans la logique de sécurisation des dispositifs de gestion des biens de l'Etablissement et dans la logique d'ancrage territorial de la gestion des ouvrages propriété de l'Etablissement, en l'occurrence celui de Naussac.